

L'an deux mille dix-huit, le 15 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à MORTEAUX COULIBOEUF, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, BISSON ROGER, CAILLOUET MICHEL, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, ANDRE JEAN LUC, LHERMET WILLIAM, LEROY ERIC, BOUTIGNY MICHEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, GARIGUE JACQUES, ROSET YVES, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN YVES, BOUILLARD JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN MARIE, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, PHILIPPART DAVID, HAGHEBAERT DANIEL, LEBOUCCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT ;

Mesdames :

RIVIERE EDWIGE, DEWAELE-CANOUEL CLARA, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, GUEVEL-BADOU CECILE, GABRIEL ODILE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, ROUSSEAU EMILIE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE, LAVIEILLE FRANÇOISE ;

Pouvoirs :

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT
MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à RUL BRIGITTE
STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE
AUBEY SABRINA a donné pouvoir à BARTHE PATRICK
MAUNOURY HERVE a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
GRENIER SYLVIE a donné pouvoir à GARCIA LOUIS
DESERT CLAUDE a donné pouvoir à GARIGUE JACQUES
LEPETIT SEVERINE a donné pouvoir à REAL ROBERT
LEMERCIER JEAN-JACQUES a donné pouvoir à LEFEVRE ALAIN
COUDIERE JACQUELINE a donné pouvoir à BONNE JEAN LOUIS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

GOUPIL OLIVIER, BERHAULT DIDIER, SOBECKI LOIC, BARBERA MIGUEL, MEURGEY JEAN CLAUDE, DUFAY FABIEN, ORIOT MICHAËL, LETOURNEUR RAYMOND ;

Mesdames :

JOSSEAUME ELISABETH, MARY-ROUQUETTE VALERIE, GUILBERT CAROLINE, LEBAILLY BENEDICTE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du :
 - 29 mars 2018
 - 19 avril 2018
 - 17 mai 2018
 - 21 juin 2018
 - 20 septembre 2018

- ✓ Décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire du 20 septembre 2018.
 1. **Intervention Pôle-emploi**

 2. **Administration Générale**
 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs
 - SDEC - Adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
 - SDEC Énergie – Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy au SDEC Energie

 3. **Assainissement**
 - Réalisation de travaux d'assainissement sous Charte Qualité de l'Agence de l'Eau
 - Avenant à la convention de mise à disposition de services passée avec la Commune de Damblainville

 4. **Finances**
 - Décisions modificatives - budget principal et budgets annexes
 - Indemnité de conseil du comptable public
 - Virement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget FJT
 - Durée d'amortissement du Foyer Jeunes Travailleurs
 - Durée d'amortissement des subventions budget assainissement régie directe- commune de Pierrefitte-en-Cinglais

 5. **Développement économique**
 - Zone Expansia – Cessions de parcelles
 - Zone Expansia – Cession d'un atelier
 - Zone Méthanéa – Modification superficie terrain
 - Zone Ariana – Cession d'une parcelle - Modificatif
 - Commerce – Avis sur dates pour ouverture des dimanches 2019

 6. **Environnement**
 - Déchets - Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels – création d'une 6^{ème} zone et tarifs

 7. **Affaires Culturelles**
 - Festival de Musique - Demande remboursement des frais médicaux avancés
 - Ecole de Musique – Convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique
 - Ecole de musique – Convention avec la CdC Val d'Orne pour la participation des frais de scolarité des élèves

 8. **Urbanisme**
 - Droit de préemption délégué à l'EPFN pour une opération sur la commune d'Aubigny

 9. **Pôle de Santé**
 - Etudes techniques pour un site potentiel

 10. **Questions diverses**
 - Calendrier assemblée premier semestre 2019
 - Espace Télétravail Morteaux-Couliboef

APPROBATION D'AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

A l'unanimité, les élus acceptent d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du présent conseil :

- Décision Modificative 2 du budget MARTINIA 2018 ;
- Opération Médiathèque de proximité à Morteaux-Couliboeuf – Dépenses de 1^{ers} équipements en investissement .

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) PAR POLE-EMPLOI

Présentation) par Mesdames FONTAINE et DEGOULET du Pôle Emploi de Falaise.

Madame Sincère souligne les bonnes relations avec le Pôle Emploi, notamment en terme d'accompagnement pour répondre aux besoins. Elle prend pour exemple l'arrivée au sein de la collectivité d'une personne en RSA socle ainsi que d'un agent présentant un handicap à la médiathèque et qui va aussi tous les lundis se former à Rouen : elle relève que ces situations sont une réussite pour tous.

A l'interrogation de Monsieur Mesnil sur la mobilité des habitants du Pays de Falaise, Madame Fontaine répond que le PEC permet aussi d'aider à passer le permis.

Madame Sincère remercie les maires ayant répondu au questionnaire de recensement des besoins de formation dans les communes. A cet effet, Mme Courtois et elle-même rencontreront prochainement Mme Viale au CNFPT pour lui faire part des souhaits des communes et de la CDC à décentraliser sur le territoire les formations des agents du Pays de Falaise.

Madame Fontaine fait part également que le PEC permet aussi de découvrir un métier en mettant en situation les demandeurs d'emploi.

A la demande de Monsieur Képa et M. Mesnil sur les financements possibles, Mme Fontaine répond que les formations ne sont pas prises en charge par Pôle emploi. Elle incite les maires à solliciter le Pôle Emploi pour différents types de métiers comme l'entretien des espaces verts ou encore les conducteurs de bus.

HOMMAGES RENDUS

Monsieur Leteurre souhaite présenter ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Liégard, ancien maire de Saint-Pierre-du-Bû, à Monsieur Porchon, maire de Louvigny et à Monsieur Blin, adjoint à Soulangy qui ont tous deux perdu leur fils. Il fait part également de son émotion quant à la disparition du Docteur Chami.

Le Docteur Chami est arrivé à l'hôpital en 1986 et a été, dès le départ, le pilier du service de pédiatrie. Il relate que c'était un excellent pédiatre qui a transmis ses compétences à l'ensemble de ses collègues mais aussi un cardiologue extrêmement réputé, grand professionnel, un homme d'une dimension extraordinaire car rempli de respect pour les gens, les enfants qu'ils aimaient. Il aimait aussi Falaise et il voulait rendre un vrai service à la population. Il conclut en indiquant qu'il était un homme juste, droit et bon et qu'il fait partie de ces gens formés en Syrie et qui rendent service à toute la population française.

Concernant Monsieur Liégard, Monsieur Leteurre retient de lui les services rendus aux jeunes, notamment aux enfants ayant fréquenté Bosville, centre qu'il animait tous les ans avec passion et qui dans ces dimensions est un homme qui a réussi sa vie. Il laisse la parole à Monsieur Leroux, maire de Saint-Pierre-du-Bû.

« DANIEL !

Ce moment que nous craignons est arrivé malheureusement le 24 octobre... La maladie t'a emporté à tout jamais. Quatre jours auparavant tu me confiais tes maux physiques et moraux. C'est en te rendant visite que je t'ai trouvé gisant sans vie dans ta maison.

Daniel, toi, le généreux, le diplomate, l'érudit, le respectueux de la parole donnée, le fidèle aux valeurs de la République, le compétent dans de nombreux domaines, le fidèle à tes amis, l'humoriste avec un certain talent... Mais toi, aussi, parfois entêté, refusant toute assistance... Discret et modeste alors que, bien souvent, tu occupais le haut de l'affiche...

Depuis ton adolescence tu t'étais naturellement mis au service des autres. C'était en en quelque sorte ta vocation.

La pratique du hand-ball te façonna une certaine personnalité. « Être le dernier rempart » au sens propre comme au figuré allait devenir ton principal trait de caractère.

Tes exploits dans les buts de l'équipe première de l'Amicale Laïque ont émerveillé de nombreux spectateurs Falaisiens, et contribué à l'évolution rapide du Handball dans la cité de Guillaume. Michel PETIT, l'incontournable entraîneur des années 70, t'autorisait à fumer une cigarette à la mi-temps de chaque match... sachant que tu allais être tout aussi performant en seconde mi-temps. Michel ne savait pas que cette cigarette allait te faire tant de mal.

Tu étais très fier d'avoir offert ta médaille de champion de France à un jeune membre de ta famille en souhaitant vivement qu'il devienne un grand joueur.

Simultanément, tu te découvrais une autre passion : l'enseignement. Après le passage obligé par l'Ecole Normale, tu devenais instituteur et tu rejoignais Cordey pour y exercer pendant de très nombreuses années. Tes anciens élèves te jugeront comme sévère mais juste.

Grâce à ton esprit d'innovation, tu t'engageais avec tes collègues dans la création du RPI du Val Bruyère, du syndicat à vocation scolaire en 1986 et, de l'association des Parents d'élèves présidée pendant 15 ans par l'une de tes anciennes élèves.

Devenu secrétaire de mairie dans deux communes, cela te permettait d'avoir plus souvent des contacts avec les élus et les habitants. Tu avais la totale confiance de tous. Cela durera 25 ans.

Tu excellais aussi dans les jeux inter-villages que tu organisais et animais pendant plusieurs années. Il paraît que le « tire à la corde » entre les conseils municipaux était un des moments forts de ces joutes.

Pendant l'été, tu assurais également la direction des colonies de vacances au château de Bosville.

Le point d'orgue de ta carrière allait être ta nomination au poste de directeur de l'école de la Crosse.

En 2001, tu devenais le premier magistrat de la commune en succédant à Monsieur Serge CHESNES. Tes deux mandats n'ont pas été de tout repos. L'autoroute A88 et son remembrement, l'installation de l'assainissement collectif, la création du lotissement du Bû, l'agrandissement de la Mairie et bien d'autres travaux ont permis de mettre en évidence ta grande compétence. Quel parcours !!!

Enfin ta dernière passion : les mots fléchés force 6, voire plus.

Daniel, en cinquante ans, tu es à l'origine de beaucoup de choses.

Je terminerai par le bulletin municipal paru pour la première fois en 1982. Au fur et à mesure des années, il a beaucoup évolué grâce à toi et à ceux qui t'ont aidé. Tu y écrivais en décembre 2013 tes derniers mots de Maire : « Il faut aimer sa commune, se dévouer et, en vouloir pour relever le défi et l'assumer ». Nous ferons du 37^{ème} exemplaire, le bulletin de ton souvenir.

Daniel, je te fais une promesse, sur la première page il n'y aura qu'une seule photo : la tienne. »

Monsieur Leteurre demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à ces personnes.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Approbation des comptes-rendus des conseils communautaires des 29 mars 2018, 19 avril 2018, 17 mai 2018, 21 juin 2018 et 20 septembre 2018.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DES DELEGATIONS QUE LE CONSEIL LUI A ACCORDEES

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en vertu des délégations que le conseil lui a accordées. Il s'agit des décisions suivantes :

D-2018-49	Ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie pour le financement des besoins de trésorerie du budget assainissement gestion déléguée auprès de la Caisse d'Epargne
D-2018-50	Travaux sur les réseaux d'assainissement sous Charte Qualité
D-2018-51	Marché de travaux pour la construction d'une médiathèque - Espace de télétravail à Morteaux-Couliboeuf - Avenant n°1 au lot 9
D-2018-52	Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de schémas d'implantation de mobilier et la fourniture de mobilier pour la médiathèque - espace de télétravail communautaire de Morteaux-Couliboeuf – Avenant n°1
D-2018-53	Marché de fournitures et services – location et maintenance de bacs individuels et collectifs d'occasion pour la collecte des ordures ménagères résiduelles dans 7 communes – Attribution marché
D-2018-54	Festival de Musique- Accueil de stagiaires dans des familles d'accueil - Conventions
D-2018-55	Marché de fournitures de repas pour le service de portage de repas a domicile – Avenant n°2
D-2018-56	Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction de 3 ateliers, Zone Ariana à Soumont-Saint-Quentin - Attribution

ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2018

- Au budget principal :

Filière administrative

- 1 emploi fonctionnel de directeur général des services
- 1 directeur
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 rédacteur à 17,5/35
- 2 adjoints administratifs principaux deuxième classe
- 2 adjoints administratifs dont 1 à 20/35

Filière technique

1 ingénieur
1 technicien
1 adjoint technique principal deuxième classe
2 adjoints techniques à 31,5/35

Filière culturelle

1 conservateur des bibliothèques
1 bibliothécaire
1 professeur d'enseignement artistique
1 assistant de conservation principal deuxième classe
2 assistants de conservation
11 assistants d'enseignement artistique première classe
5 assistants d'enseignement artistique deuxième classe
6 assistants d'enseignement artistique

Filière animation

2 animateurs dont 1 à 17.5/35

- Au budget assainissement :

Filière administrative

1 adjoint administratif principal deuxième classe à 2,5/35

Filière technique

1 adjoint technique à 10/35

- **AUTORISE** Monsieur le Président à modifier, en conséquence, le tableau des effectifs de la Communauté de communes.

ADMINISTRATION GENERALE - SDEC - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON AU SDEC ENERGIE – RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT-FARCY AU SDEC ENERGIE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ENERGIE ;
ET
➤ **APPROUVE** le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ENERGIE.

Par ailleurs, Monsieur Heurtin propose aux maires de rencontrer les services du SDEC afin d'échanger sur les travaux possibles pouvant entraîner une réduction de la consommation d'énergie.

ASSAINISSEMENT - REALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SOUS CHARTE QUALITE DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur Turban explique qu'afin d'améliorer la qualité de réalisation des réseaux d'assainissement, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) accorde, depuis 2015, une aide aux seuls travaux d'assainissement réalisés sous Charte Qualité.

Cela implique notamment la réalisation d'études préalables avant la rédaction des documents de consultation des entreprises. De même, pour le choix des entreprises, les collectivités doivent davantage s'appuyer sur les critères techniques que sur des critères financiers. En conséquence, les coefficients de pondération proposés dans les marchés doivent faire apparaître cette priorité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux d'assainissement à intervenir exclusivement sous Charte Qualité arrêtée par l'Agence de l'Eau.

ASSAINISSEMENT - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PASSEE AVEC LA COMMUNE DE DAMBLAINVILLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°2 à la convention de gestion de services passée avec la commune de Damblainville pour la réalisation de l'entretien de la station d'épuration et pour prendre en compte le nombre d'heures hebdomadaires dédiées à cette activité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion de services ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Assainissement collectif régie directe de l'exercice 2018.

FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au **BUDGET PRINCIPAL**,

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
165	824	Dépôts et cautionnements	5 000
TOTAL GENERAL			5 000

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
165	824	Dépôts et cautionnements	5 000
TOTAL GENERAL			5 000

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
6042	61	Achats de prestations de services	3 500
60612	824	Energie électricité	1 700
60622	020	Carburants	1 000

Article	Fonction	Désignation	Montant
60632	020	Fournitures de petits équipements	600
60636	311	Vêtements de travail	150
611	020	Contrats, prestations de services	-10 000
6156	020	Maintenance	3 100
6156	90	Maintenance	1 440
6162	321	Assurance dommage ouvrage	4 505
6218	020	Personnel extérieur	26 000
6226	020	Honoraires	10 000
6282	311	Frais de gardiennage	500
637	020	Autres impôts et taxes	-4 000
64131	020	Rémunérations personnel non titulaire	21 600
6454	020	Cotisations sociales	22 400
6521	020	Déficit des budgets annexes	41 000
657358	020	Subvention de fonctionnement collectivité	31 780
022		Dépenses imprévues	-76 513
TOTAL GENERAL			78 762

Section de fonctionnement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
7062	311	Redevances et droits des services à caractère culturel	4 500
74832	020	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	74 262
TOTAL GENERAL			78 762

➤ **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au **BUDGET ANNEXE ARIANA** :

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
6045	90	Achats d'études, prestations de services	1 000.00€
65541	90	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	-1 000.00€
TOTAL GENERAL			0.00€

➤ **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS** ;

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
60612	812	Energie – électricité	2 000 €
60622	812	Carburant	1 000 €
60632	812	Fourniture de petits équipements	2 000 €
611	812	Contrats, prestations de services	185 000 €
615221	812	Entretien de bâtiments publics	10 000 €
023		Virement à la section d'investissement	-200 000 €
TOTAL GENERAL			0 €

Section d'investissement recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	-200 000 €
TOTAL GENERAL			-200 000 €

Section d'investissement dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
2128	812	Autres agencements et aménagements de terrain	-200 000 €
TOTAL GENERAL			-200 000 €

➤ **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au **BUDGET ANNEXE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS** ;

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
13911	72	Amortissements subvention état	400,00 €
2313	72	Constructions	-400,00 €
TOTAL GENERAL			0,00 €

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
6161	72	Multirisques	400,00 €
TOTAL GENERAL			400,00 €

Section de fonctionnement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
777	72	Quote-part des investissements	400,00 €
TOTAL GENERAL			400,00 €

➤ **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT GESTION DELEGUEE »** :

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
6226	011	Honoraires	-373
6811	040	Amortissements des biens	7 653
Total			7 280

Section de fonctionnement : recettes

Article	Chapitre	Désignation	Montant
7087	70	Remboursement de frais	7 280
Total			7 280

Section d'investissement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
217562	21	Matériel d'exploitation service d'assainissement	7 653
Total			7 653

Section d'investissement : recettes

Article	Chapitre	Désignation	Montant
28031	040	Amortissements frais d'études	3 490
2805	040	Amortissements licences, brevets...	113
281311	040	Amortissements bâtiments d'exploitation	- 39685
281532	040	Amortissements réseaux d'assainissement	- 130 255
281562	040	Amortissements matériel spécifique d'exploitation	-3 255
28157	040	Amortissements agencements et aménagements du matériel	-482
2817311	040	Amortissements construction bâtiments d'exploitation	40 400

2817531	040	Amortissements réseaux d'adduction d'eau	13 160
2817532	040	Amortissements installations à caractère spécifique réseaux d'assainissement	110 320
2817562	040	Amortissements matériel spécifique d'exploitation service d'assainissement	5 305
281757	040	Amortissements agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	482
281782	040	Amortissements matériel de transport	8 060
Total			7 653

➤ **ADOpte** la décision modificative n°3 suivante relative au **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE** :

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
604	011	Achat d'études prestations	-157 900
6218	012	Personnel extérieur	72 000
6811	040	Dotation aux amortissements	50 900
706129	014	Reversement ag eau redevance modernisation réseaux	35 000
TOTAL			0

Section d'investissement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
217532	041	Réseaux d'assainissement	64 540
217532	21	Réseaux d'assainissement	50 900
TOTAL			115 440

Section d'investissement : recettes

Article	Chapitre	Désignation	Montant
2031	041	Frais d'études	64 540
281311	040	Bâtiments d'exploitation	9 900
28151	040	Installations complexes spécialisées	6 500
281531	040	Réseaux d'adduction d'eau	39 000
281532	040	Réseaux d'assainissement	-630 000
281562	040	Service d'assainissement	100 000
28157	040	Agencements et aménagements du matériel	3 000
2817311	040	Bâtiments d'exploitation mise à disposition	71 000
2817351	040	Agencements et aménagements mise à disposition	100
281751	040	Installations complexes spécialisées mise à disposition	17 300
2817532	040	Réseaux d'assainissement mise à disposition	416 500
2817562	040	Service d'assainissement mise à disposition	1 800
281757	040	Agencements et aménagements du matériel à disposition	12 000
281788	040	Autres immobilisations corporelles à disposition	1 200
28182	040	Matériel de transport	1 000
28188	040	Autres immobilisations corporelles	1 600
TOTAL			115 440

➤ **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au **BUDGET ANNEXE MARTINIA** ;

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
1641	90	Emprunts en euros	2 000.00 €
TOTAL GENERAL			2 000.00 €

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
021	01	Virement de la section de fonctionnement	2 000.00 €
TOTAL GENERAL			2 000.00 €

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
605	90	Achats de matériel	-2 000.00 €
023	01	Virement à la section d'investissement	2 000.00 €
TOTAL GENERAL			0.00 €

Monsieur Mesnil précise que les travaux de viabilisation de la Zone Martinia touchent à leur fin et que des porteurs de projets se sont déjà manifestés pour s'installer sur cette zone.

Concernant le Budget principal, Monsieur André indique qu'il ne faut pas se réjouir de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle de 74 000 € car parallèlement, la DGF a baissé de 60 000 €. Un rendez-vous aura lieu prochainement sur ce sujet à la Préfecture. Monsieur Leteurtre regrette le discours officiel qui fait part du maintien du montant de la DGF alors que dans les faits, ce sont les petites collectivités qui trinquent.

FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ DECIDE :

- d'attribuer une indemnité de conseil au comptable du Trésor, Madame Annie LAUR, pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- d'accorder l'indemnité de conseil et d'assistance au taux de 100 % par an ;
- d'attribuer une indemnité de confection des documents budgétaires.

FINANCES - VIREMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET F.J.T

Monsieur André rappelle que le budget Foyer Jeunes Travailleurs est équilibré essentiellement par des subventions d'investissement et de l'emprunt. Durant toute la phase de construction, il n'y a aucune ressource en fonctionnement disponible pour équilibrer le mandatement des charges de fonctionnement suivantes : assurance dommage ouvrage, taxe d'aménagement et intérêts des emprunts.

Le seul moyen de remédier à ce problème est de virer une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget FJT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de comptabiliser les écritures suivantes afin d'équilibrer le fonctionnement du budget FJT :

	Budget Principal
<i>Imputation comptable</i>	<i>Dépenses</i>
6521	41 000 €

	Budget FJT
<i>Imputation comptable</i>	<i>Recettes</i>
7477	41 000 €

FINANCES - DUREE D'AMORTISSEMENT DU FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à 30 ans la durée d'amortissement des subventions de la construction du FJT.

FINANCES - DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE- COMMUNE DE PIERREFITTE-EN-CINGLAIS

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, les biens et subventions des communes et des syndicats, ont été transférés dans l'actif et le passif du budget assainissement régie directe.

Lors du basculement des subventions de la commune de Pierrefitte-En-Cinglais, pour un montant global de 264 832 €, il n'y avait pas de durée pour amortir ces aides publiques. Il convient pour le Conseil d'en définir une, s'agissant de subventions pour la réalisation de réseaux d'assainissement, une durée de 60 ans serait convenable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre à jour la durée des amortissements par bien et catégorie de bien selon les instructions comptables M14, M4 et M49 ; ainsi qu'il suit :

<i>Pour les biens inscrits dans les maquettes budgétaires M14 et M49 :</i>	
<u>Types d'immobilisations</u>	durée d'amortissement en année
Immobilisations incorporelles	
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	5
Subventions d'équipements versés	15
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2
Logiciel de gestion assainissement	5
Immobilisations corporelles	
Plantations d'arbres et d'arbustes	5
Bâtiments publics	30
Bâtiments atelier-relais	30
Foyer jeunes travailleurs	30
Bâtiments industriels	100
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10
Autres constructions	10
installations de voirie	5
Réseaux d'électrification	10
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5
Autre matériel et outillage de voirie	10
Autres installations, matériel et outillage techniques	5
Autres installations ou immobilisations corporelles : type conteneurs, PAV, caissons	10
Installations générales, agencements, aménagements divers	5
Matériel de transport	7
Matériel de bureau et matériel informatique	5
Mobilier	5
Autres immobilisations corporelles	5

<i>Pour les biens imputés spécifiquement dans la maquette budgétaire M49 (eau et assainissement)</i>	
Immobilisations corporelles	
Terrains nus	10
Installations complexes ou spécifiques et matériels spécifiques	25
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	25
Petits matériels et outillages	10
Matériels spécifiques d'exploitation	25
Réseaux d'eau et d'assainissement	60
Bâtiments d'exploitation	60
Véhicules industriels	10

FINANCES – EQUIPEMENTS RELATIFS A LA MEDIATHEQUE DE PROXIMITE A MORTEAUX-COULIBOEUF – IMMOBILISATIONS (QUESTION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que les biens acquis dans le cadre de la création de l'antenne médiathèque de Morteaux-Couliboëuf seront immobilisés.
- **PRECISE QUE**
 - les biens mobiliers, les logiciels, le matériel informatique, le matériel d'installation ainsi que les collections d'ouvrages nouveaux feront partis intégrante de la création de cet investissement.
 - ces biens seront amortis selon la délibération de la durée d'amortissement des biens et subventions déjà votée en vigueur, sauf les collections d'ouvrage qui, elles, ne sont pas amortissables.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE EXPANSIA – CESSION DE PARCELLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la cession à la SCI PROCALIA (avec faculté de substitution) d'un terrain d'environ 1 270 m² sur le parc d'activités Expansia à Falaise et sis sur la parcelle cadastrée section BA n°55 au prix de 15 € HT/ m²,
- **PRECISE QUE :**
 - les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes ;
 - Maîtres SOUBISE, LELEU et ENGELHARD, notaires à Falaise, sont chargés de l'affaire, et rédigeront l'acte authentique ;
 - La superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornage sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer un compromis de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE EXPANSIA – CESSION DE PARCELLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la cession à la Foncière Batteur (avec faculté de substitution) d'une parcelle comprise entre 1 500 et 2 200 m² sur le parc d'activités Expansia à Falaise, à prendre sur les parcelles cadastrées section BA n°45 et BA n°46 au prix de 30 € HT/m²,
- **PRECISE QUE**
 - les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes ;
 - Maîtres SOUBISE, LELEU et ENGELHARD, notaires à Falaise, sont chargés de l'affaire, et rédigeront l'acte authentique ;
 - La superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornage sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer un compromis de vente et l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Madame Maunoury demande pourquoi il existe une différence de prix au m² entre la cession précédente et celle-ci. Monsieur Mesnil répond que la parcelle vendue à 15 € le m² est une parcelle enclavée qui se situe en bout de zone.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE EXPANSIA – CESSION D'UN ATELIER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la cession à la SCI PROCALIA (faculté de substitution) de l'atelier situé sur la zone EXPANSIA, sur la parcelle cadastrée section BA n°159 d'une superficie d'environ 1 535 m² au prix de 199 837 € HT après acquittement des loyers dus de l'année 2018 ;
- **DESIGNE** Maître LELEU, notaire à Falaise, chargé de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier,
 - à intervenir par décision pour fixer le nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10% et sous réserve qu'il en soit rendu compte lors de la prochaine assemblée ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe ATELIERS-RELAIS de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE METHANEA – MODIFICATION SUPERFICIE TERRAIN

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 20 février 2014 et le Conseil Municipal de la commune de Falaise, par délibération en date du 10 décembre 2012, ont décidé de la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 33, en vue de l'implantation de l'usine de méthanisation.

Depuis, les Services Fiscaux ont procédé à un remaniement cadastral.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir, à la Ville de Falaise, les parcelles BK 59 et 58, d'une superficie respectivement de 19 189 m² et 578 m², au prix de 79 900 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter la dépense correspondante au budget annexe Méthanéa de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Monsieur Leteurre remercie Messieurs Mesnil et Soënen pour leur travail et indique qu'au vu des résultats, la politique choisie montre que cela correspond à un réel besoin.

Monsieur Gasnier fait part de sa satisfaction sur ces cessions, mais demande ce que cela représente en terme d'emplois. Monsieur Mesnil répond qu'il n'a pas de chiffre précis à ce jour mais qu'il en saura plus au printemps, une étude étant en cours par Nicolas Soënen sur les chiffres sur l'emploi depuis le début de la mandature.

Néanmoins, il précise qu'actuellement les élus rencontrent 2 entreprises par mois et souvent les entreprises ayant commencé avec 2/3 salariés ont aujourd'hui passé leur effectif à 7/8, voire 10 salariés. Il prend l'exemple de la société ERCA : 28 personnes au départ, 60 personnes aujourd'hui.

Monsieur Gasnier rappelle qu'il s'agissait d'une attente forte que ces investissements portent sur l'emploi. Il considère donc que les efforts ont payé et que le Pays de Falaise va mieux. Monsieur Mesnil approuve et ajoute que le territoire peut encore espérer créer de l'emploi, avec notamment des porteurs de projets qui se manifestent d'ores et déjà sur les Zones Ariana et Expansia. Enfin, il évoque également que le groupe Viking a agrandi ses bureaux et que 10 à 15 postes seront à pourvoir.

Monsieur Leteurre rappelle qu'en 2014, le bâtiment NPC était vide et que FRIAL, installée ensuite compte désormais 40 emplois en CDI. Néanmoins, il relate la difficulté à trouver des gens compétents ou qui acceptent simplement de travailler. Le fait que le Gouvernement veuille remettre la main sur l'apprentissage n'arrangera pas, selon lui, la situation.

Monsieur Mesnil ajoute également qu'une rencontre a été organisée avec les professeurs afin de leur faire part de ce qui se fait sur le Pays de Falaise. Grâce à cette rencontre, les professeurs ont pu découvrir de nouvelles techniques de travail. Monsieur Mesnil pense que rapprocher l'enseignement des entreprises est aussi une des missions des élus.

Il conclut sur le fait qu'à ce jour 150 à 200 postes sont non pourvus sur le Pays de Falaise et que par conséquent, du travail reste à faire. Le but est d'arriver à former les jeunes près de chez eux pour leur proposer un emploi près de chez eux aussi.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE ARIANA – CESSION D'UNE PARCELLE - MODIFICATIF

Le Conseil communautaire a décidé la cession d'une parcelle sise sur la zone ARIANA à M. Leguern par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2017. Le terrain d'assiette de cette parcelle est la parcelle cadastrée section AB n°206 partie pour 141 m² et la parcelle cadastrée section AB n°204 partie pour 1 m². Le prix de 710 € HT et la superficie totale restent inchangés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de céder à Monsieur Leguern les parcelles cadastrées section AB n°206 partie pour une superficie de 141 m² et section AB n°204 partie pour 1 m², pour un montant de 5 € m², soit un montant de 710 € HT ;

- **PRECISE** que le notaire chargé de la rédaction de l'acte sera Maître Desvages de la SCP Brillant-Desvages ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Ariana de l'exercice au cours duquel elle sera constatée ;
- **PRECISE** que cette délibération remplace et annule la délibération n°173/2017 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE – AVIS SUR DATES POUR OUVERTURE DES DIMANCHES 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle, pour l'année 2019 des commerces de détail alimentaires et non alimentaires les dimanches suivants :
 - 13 janvier ; 30 juin ; 15, 22 et 29 décembre 2019, ainsi que deux dimanches libres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier et à transmettre cette délibération à la commune de Falaise.

ENVIRONNEMENT - DECHETS - REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS PROFESSIONNELS : CREATION D'UNE 6^{EME} ZONE ET TARIFS 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer une 6^{ème} zone de perception de la Redevance Spéciale pour la commune de Vendeuvre ;
- **FIXE** comme suit les tarifs applicables en 2019 pour la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels, en les modulant par secteur géographique et par fréquence de collecte ;

Désignation	Fréquences de collecte	Nouveaux tarifs 2019
Zone 1 : FALAISE	C 1	0,89 € / litre / an
	C 2	1,78 € / litre / an
	C 3	2,49 € / litre / an
Zone 2 : POTIGNY	C 2	1,62 € / litre / an
Zone 3 : PONT-D'OUILLY	C 1,3	1,19 € / litre / an
Zone 4 : 49 communes	C 1	0,98 € / litre / an
Zone 5 : Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques	C 1	1,06 € / litre / an
Zone 6 : Vendeuvre	C 1	1,60 € / litre / an

- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au Budget Annexe déchets ménagers de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

AFFAIRES CULTURELLES - FESTIVAL DE MUSIQUE - DEMANDE REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX AVANCES

Monsieur Dubost explique que par délibération n°60/2018 du 29 mars 2018, le conseil communautaire a fixé les tarifs du Festival et autorisé le président à créer les régies nécessaires pour faire fonctionner de manière plus souple Festival, d'une part, et les stages, d'autre part.

La régie d'avances créée prévoit notamment le paiement des frais médicaux des stagiaires.

Il convient de délibérer pour spécifier qu'il s'agit de coûts avancés et que les familles seront appelées à rembourser ces frais par l'émission d'un titre exécutoire. Les familles pourront ensuite se faire rembourser par la Sécurité Sociale au vu des feuilles des soins établis par les médecins ou les dentistes.

Pour information, le montant de ces frais est de 277,06 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** que, dans le cadre du festival Musique en Pays de Falaise, les frais médicaux engagés par la collectivité pour les stagiaires constituent des frais avancés et que les familles doivent les rembourser ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier et notamment établir les titres exécutoires correspondants aux dépenses ;
- **AFFECTE** les recettes correspondantes au budget principal des exercices au cours desquels elles seront constatées.

AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE DES EDITEURS ET DES AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM)

Monsieur Dubost explique que selon le Code de la propriété intellectuelle, l'utilisation collective, c'est-à-dire hors du cercle de famille, de photocopies de musique imprimée (partitions musicales, paroles de chansons, méthodes...) n'est possible qu'avec l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit (article L. 122-4 du CPI).

La Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) est la société civile de perception et de répartition pour la reprographie de musique (photocopies de musique imprimée). Selon le Code de la propriété intellectuelle instaurant une gestion collective obligatoire de ces droits (article L. 122-10), la SEAM regroupe tous les répertoires de musique imprimée (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire) quelle qu'en soit l'origine et elle agit légalement au nom de l'ensemble des ayants droit (auteurs, compositeurs, éditeurs) du fait de son agrément par le ministre de la Culture (arrêté ministériel du 26 août 2011).

La SEAM propose, dans le cadre des activités de l'école de musique, une convention d'utilisation limitée de photocopies de musique imprimée à la CdC. Il s'agit d'une convention valable sur une année scolaire dont le coût dépend du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique et du nombre de photocopies souhaitées par élèves. En l'occurrence, il est proposé la passation de cette convention au profit de l'école de musique pour un coût de 2 630 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique permettant l'utilisation de photocopies de musique imprimée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :
 - à signer la convention correspondante ainsi que tout document utile relatif à ce dossier par décision ;
 - à procéder par voie d'avenant à une modification quant à la tranche choisie du nombre de photocopies par élève en fonction des impératifs de l'école de musique ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION AVEC LA CdC VAL D'ORNE POUR LA PARTICIPATION DES FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES

Monsieur Dubost fait part que le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Val d'Orne a intégré 7 nouvelles communes appartenant au territoire de la Cdc du Pays de Briouze, cette dernière ayant été dissoute.

Auparavant, la Cdc du Pays de Briouze participait au fonctionnement de l'école de musique du Pays de Briouze en apportant à la structure une aide indirecte aux familles, par le paiement d'une participation forfaitaire trimestrielle par enfant. La Cdc du Val d'Orne a continué d'apporter cette aide pour les familles des enfants des 7 communes mais aussi pour l'ensemble des enfants du territoire.

Par souci d'égalité, la Communauté de communes du Val d'Orne souhaite aujourd'hui apporter un soutien financier aux familles dont les enfants fréquentent l'Ecole de Musique du Pays de Falaise en prenant à sa charge la part Hors CdC (pour mémoire, il s'agit du surcoût de 68 € fixé par le Conseil communautaire en juin 2017).

Le territoire de la Cdc du Val d'Orne est composé de 17 communes. A ce jour, 14 élèves (8 enfants et 6 adultes) appartenant à ces communes fréquentent l'Ecole de Musique du Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec Communauté de communes du Val d'Orne pour la prise en charge directe, au lieu et place des élèves non adultes résidant sur son territoire, du coût complémentaire des tarifs de l'école de musique pour les « élèves Hors CdC du Pays de Falaise » ;
- **DELEGUE** à Monsieur le Président ou son délégué à signer tout avenant concernant l'actualisation du nombre d'élèves chaque année scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention correspondante ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget principal de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

URBANISME – DROIT DE PREEMPTION DELEGUE A L'EPFN POUR UNE OPERATION SUR LA COMMUNE D'AUBIGNY

La commune d'Aubigny dispose d'un PLU approuvé en 2010 lequel définit des orientations d'aménagement.

Une parcelle sise en zone urbaine d'une superficie de 7000 m² est à vendre depuis 3 ans par les successeurs du propriétaire décédé.

La commune serait intéressée pour se porter acquéreur mais il semblerait qu'un acquéreur potentiel soit intéressé pour réaliser une opération d'aménagement dont il faut vérifier qu'il soit conforme aux orientations d'aménagement. De plus, il s'agit d'un prix trop élevé pour permettre ensuite la cession des parcelles au prix du marché actuel.

Par ailleurs, la commune a signé avec l'EPFN une convention pour l'acquisition des immeubles cadastrés section ZL n°17 et 181 pour gérer et maîtriser l'urbanisation future de la commune.

La commune d'Aubigny pose la question du droit de préemption au profit de l'EPFN. Dans la mesure où le droit de préemption appartient à la CdC même si elle l'a déléguée aux communes pour les zones U et AU des PLU, la subdélégation à un organisme doit relever de la Communauté de communes.

Monsieur Goupil précise que cela est valable pour l'ensemble des communes qui remplissent les mêmes conditions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SUBDELEGUE** à l'Établissement Public Foncier de Normandie le droit de préemption pour l'acquisition des parcelles sises à Aubigny et cadastrées section ZL n°17 et 181.

POLE DE SANTE – ETUDES TECHNIQUES POUR UN SITE POTENTIEL

Madame Dewaële-Canouel explique que depuis septembre 2017, les professionnels de santé ont engagé une démarche d'élaboration d'un projet de santé et d'organisation professionnelle. Ce projet de pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) sera multi-sites à l'échelle du Pays de Falaise (Falaise, Potigny, Pont d'OUILLY et Morteaux-Couliboëuf).

Pour rappel, le PSLA a pour objectif d'apporter une meilleure réponse aux besoins de soin des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire auprès de nouveaux professionnels de santé. Il se caractérise avant tout comme un réseau de professionnels de santé médicaux et para-médicaux participant à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet médical de territoire attractif. Différents outils partagés peuvent être mis en place (outils informatiques, accueil de stagiaires et remplaçants, protocole pluri-professionnel pour certaines maladies...). *Il faut savoir que 90 % des PSLA en fonctionnement en Normandie ont accueilli un, deux ou trois nouveaux médecins généralistes.*

Si certains PSLA ne se sont pas accompagnés de regroupement physique, quelques professionnels de Falaise ont d'ores et déjà exprimé leur envie de se regrouper au sein d'un pôle de santé pluridisciplinaire. Lors des différentes rencontres, il a été évoqué une implantation sur le site de l'hôpital qui pourrait aussi permettre de renforcer les échanges et mutualisations.

Afin d'accompagner les professionnels de santé et le centre hospitalier, la Communauté de communes a sollicité l'Établissement Public Foncier de Normandie et la Région Normandie dans le cadre du fond friches pour étudier la pertinence et la faisabilité de ce site. En effet, il est notamment indispensable de connaître le coût précis de la démolition et de désamiantage du bâtiment situé sur ce site potentiel avant d'envisager une implantation d'un pôle de santé. Plus largement, ces études pourraient être utilisées par le centre hospitalier pour envisager le futur de ce site.

Sous réserve de l'accord définitif de la Région lors de la commission permanente du 19 novembre 2018, le fonds friches pourrait cofinancer ces études techniques, conduites par l'EPFN, à hauteur de 75% du montant HT. Les travaux de démolition et de désamiantage pourront faire l'objet d'un avenant lorsque qu'à l'issue desdites études, une enveloppe financière aura été dimensionnée. Ces travaux, également éligibles au fonds friches à hauteur de 75% du montant HT, doivent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFN.

Dans le cadre de sa compétence PSLA, la Communauté de communes prendra à sa charge les 25% restant ainsi que la TVA grevant la totalité desdites dépenses.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 1 opposition, 2 abstentions,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'études avec l'EPFN pour un montant de 60 000 € HT maximum ainsi que tout document utile relatif à celle-ci ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice principal.

CALENDRIER ASSEMBLEE PREMIER SEMESTRE 2019

Bureaux communautaires	Jeudi 24 janvier	Jeudi 14 mars	Jeudi 2 mai	Jeudi 13 juin
Conseils communautaires	Jeudi 7 février	Jeudi 28 mars	Jeudi 16 mai	Jeudi 27 juin

ESPACE TELETRAVAIL MORTEAUX-COULIBOEUF

Monsieur Dubost informe les élus que dans le cadre de la mise en route de la médiathèque à Morteaux-Couliboef et plus particulièrement sur l'espace de télétravail, un questionnaire sur les habitudes de la population a été mis en place. Il invite les maires à faire connaître ce questionnaire auprès de leurs habitants afin de les inciter à répondre.

Monsieur Lecoq relève qu'en étant à 28km de Morteaux, il sera compliqué qu'une personne de sa commune soit intéressée pour venir travailler au sein de l'espace de télétravail.

MOBILITE

Monsieur Leteurre explique que des discussions sont en cours concernant l'ajout de trajets en bus pour l'axe Potigny/Falaise. Les premières discussions sont encourageantes.

De plus, il fait part de l'absence de plusieurs communes dans le contournement du périphérique caennais et pense qu'il est de l'intérêt du territoire de se manifester pour permettre aux habitants de récupérer plus facilement l'autoroute.

Enfin, il indique que la mobilisation doit également porter sur la nouvelle ligne Paris/Caen/Cherbourg afin que la région ne se retrouve pas enclavée en matière de ferroviaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 19h45.

Le Président,
Claude LETEURTRE

